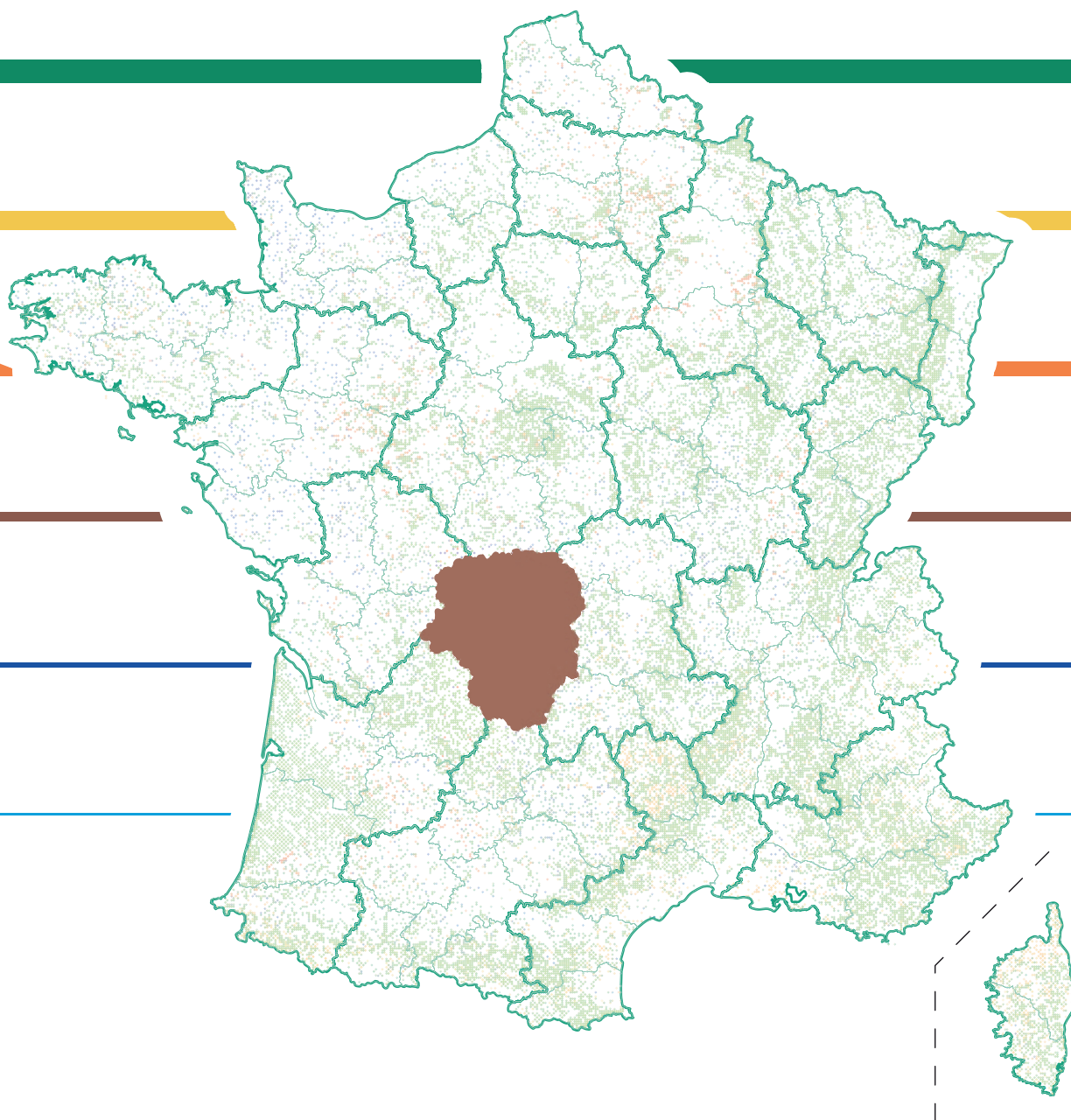


La forêt française

Les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009

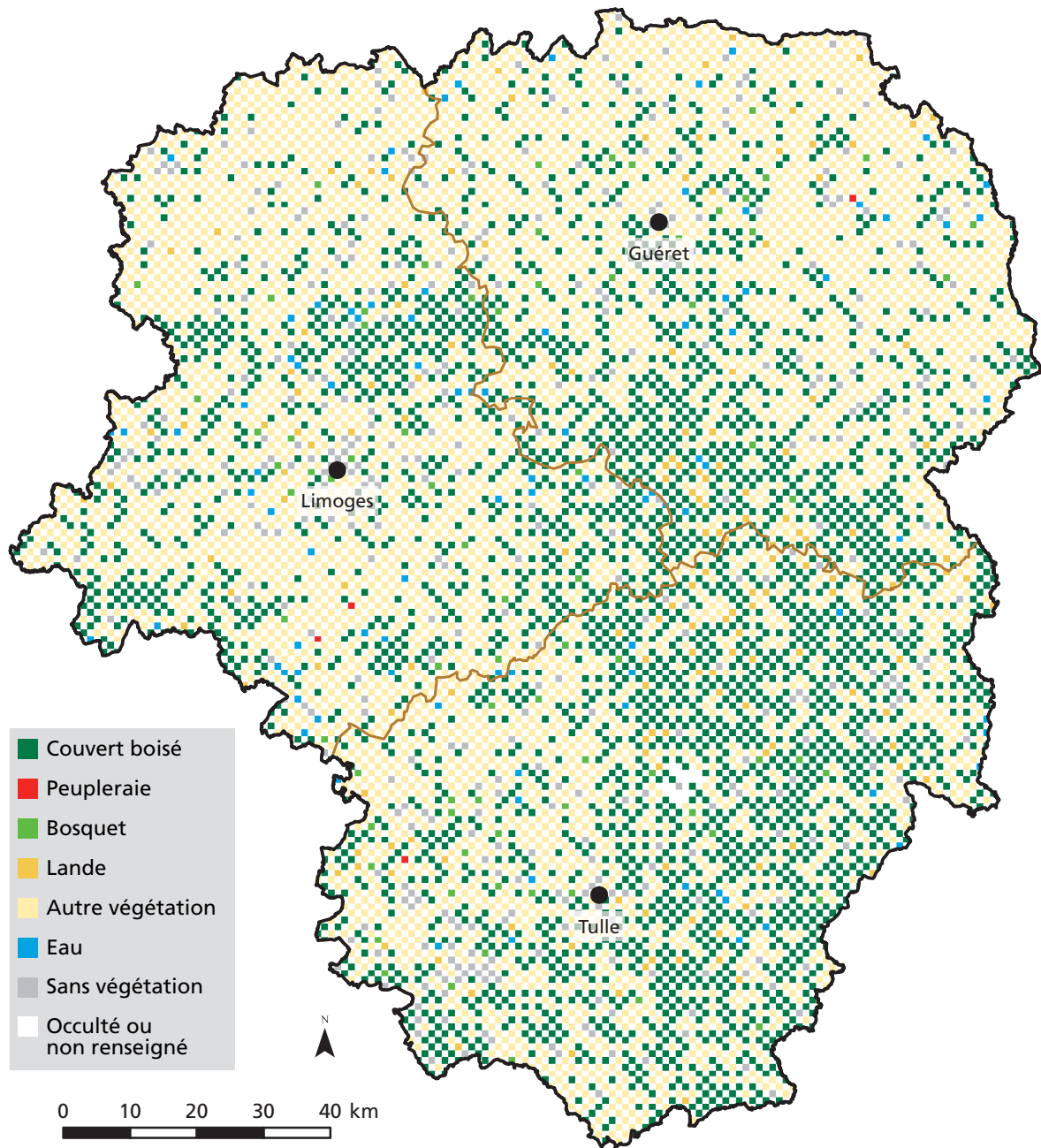
Les résultats pour la région
Limousin



Sommaire

	Page
1 La région Limousin	5
1.1 Généralités	5
1.2 Différents types de forêt	6
2 Répartition des forêts par couverture du sol	7
3 Bois vivant sur pied en forêt	7
3.1 Volume de bois	7
3.1.1 Volume total de bois	7
3.1.2 Volume de bois des principales essences	9
3.1.3 Catégorie de dimension des arbres	10
3.1.4 Qualité du bois	12
3.2 Surface terrière	13
3.2.1 Surface terrière estimée	13
3.2.2 Production de surface terrière	14
4 Gestion de la forêt	16
4.1 Exploitabilité	16
4.2 Distance de débardage	18
5 Diversité de la forêt	20
5.1 Composition du couvert	20
5.1.1 Surface de forêt par essence principale	20
5.1.2 Nombre d'essences dans la strate recensable	22
5.1.3 Importance relative des essences dans les peuplements mélangés	24
5.2 Richesse en espèces	25
5.2.1 Arbres	25
5.2.2 Arbustes	25

Fig. 1 : Occupation du sol déterminée par photo-interprétation ponctuelle



N.B. : Le cartogramme présente les données de cinq campagnes d'inventaire sur une grille couverte en dix ans, ce qui explique qu'une maille sur deux est renseignée et que l'ensemble donne une impression de damier. La maille est carrée et couvre 1 km². La valeur sur le point photo-interprété est affectée à toute la maille.

1 La région Limousin

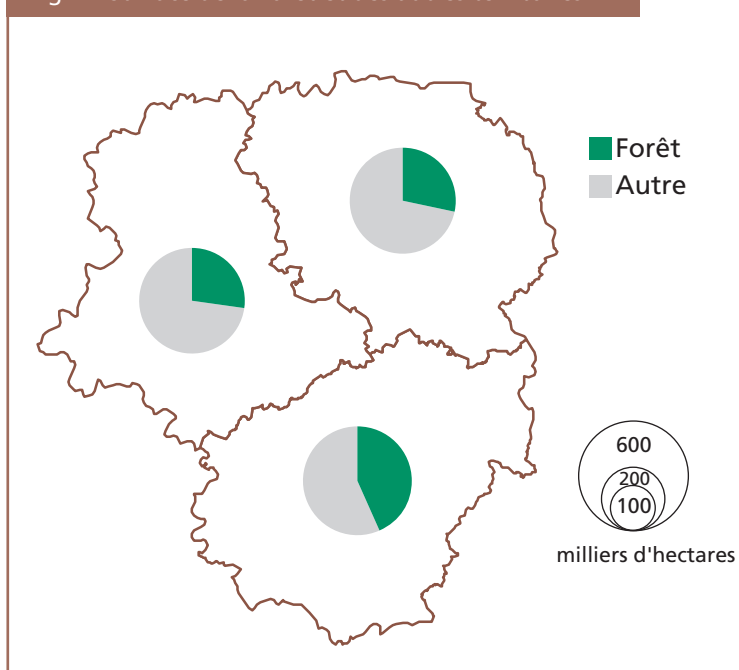
1.1 Généralités

La région Limousin couvre une superficie de 1,7 million d'hectares ; cette petite région représente donc 3,1 % du territoire national. Les trois départements qui la composent – Corrèze, Creuse et Haute-Vienne – ont des surfaces sensiblement égales et comprises entre 556 000 ha (Haute-Vienne) et 590 000 ha (Corrèze).

La forêt couvre de l'ordre 570 000 ha ce qui représente un taux de boisement de 33 %. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale (29,2 %). Parmi les régions limitrophes, seule l'Aquitaine possède un taux de boisement supérieur (43 %). En effet, les régions Centre (24 %), Auvergne (28 %), Midi-Pyrénées (30 %) et Poitou-Charentes (15 %) possèdent un taux de boisement plus faible.

Avec 257 000 hectares, la forêt corrézienne représente près de la moitié de la forêt régionale ; le taux de boisement de ce département s'élève à 44 %. Les surfaces forestières des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne sont proches (respectivement 160 et 152 000 ha) ; leur taux de boisement se situe juste au dessous de la moyenne nationale (respectivement 29 % et 27 %).

Fig. 2 : Surface de la forêt et des autres territoires



Tab. 1 : Surface de la forêt et des autres territoires

	Forêt	Taux de boisement	Bosquet, lande et eau	Autre végétation	Sans végétation	Occulté	Surface totale
Territoire	1 000 ha	%	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Corrèze	257 ± 9	44	<i>n.s.</i>	275 ± 11	38 ± 6	<i>n.s.</i>	590
Creuse	160 ± 8	29	<i>n.s.</i>	362 ± 10	21 ± 4	0	560
Haute-Vienne	152 ± 9	27	<i>n.s.</i>	353 ± 12	32 ± 7	0	556
Limousin	569 ± 15	33	55 ± 12	989 ± 19	90 ± 10	<i>n.s.</i>	1 706

Les landes, l'eau et surtout les bosquets sont assez peu répandus puisqu'ils représentent 3 % de la superficie de la région.

Les territoires couverts d'une végétation autre que la forêt ou les trois types précédents représentent une superficie de 989 000 ha soit 58 % du territoire régional. Il s'agit essentiellement de surfaces agricoles (cultivées ou pâturées).

Ces superficies sont extrêmement importantes dans

les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne où elles représentent respectivement 65 % et 64 % du territoire départemental ; il s'agit là de deux départements très agricoles.

Les territoires sans végétation (artificiels ou naturels) représentent des surfaces assez faibles (90 000 ha soit 5,3 % du territoire régional).

Les terrains occultés par les autorités militaires sont rares.

1.2 Différents types de forêt

Tab. 2 : Surface de forêt par catégorie de forêt

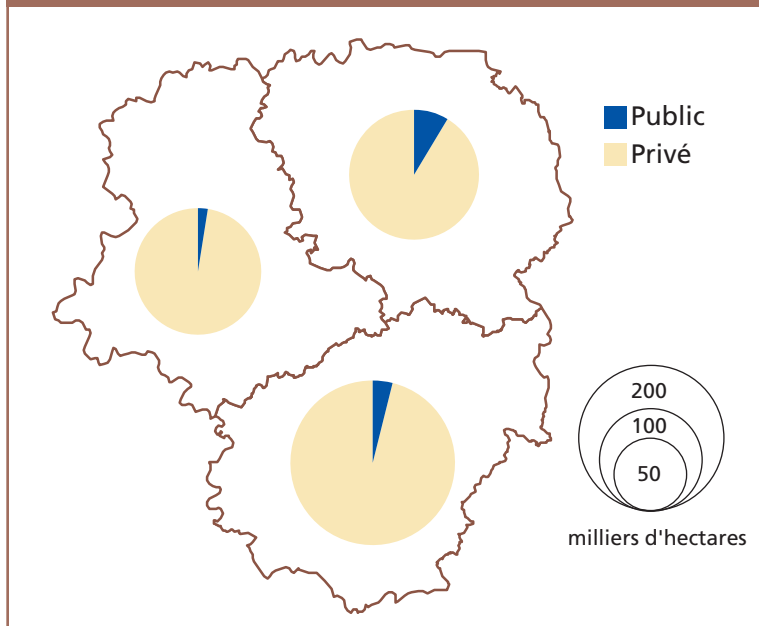
Territoire	Toute la forêt		Forêt de production		Forêt de production inventoriée effectivement boisée
	1 000 ha	Surface	1 000 ha	Part dans l'ensemble de la forêt %	1 000 ha
Corrèze	257 ± 9		256 ± 9	100	255 ± 10
Creuse	160 ± 8		155 ± 8	97	154 ± 8
Haute-Vienne	152 ± 9		151 ± 9	99	149 ± 8
Limousin	569 ± 15		562 ± 16	99	558 ± 16

N.B. : Dans le Limousin, la surface de forêt de production inventoriée est égale la surface de forêt de production.

Il y a peu de forêt de protection dans le Limousin. Aussi, la quasi-totalité des forêts régionales sont des forêts de production : 562 000 ha soient 99 % de la forêt régionale. Cette proportion est même supérieure à 99 % dans les départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne ; seul le département de la Creuse se différencie par une proportion légèrement plus faible (97 %). La totalité des forêts

de production échantillonnées ont pu être inventoriées ; l'IFN n'a pas rencontré d'obstacles à la réalisation des opérations de terrain. Enfin, la grande majorité des forêts de production sont effectivement boisées (558 000 ha) ; les coupes rases couvrent donc de faibles surfaces. Les surfaces des peupleraies sont trop faibles pour être statistiquement significatives.

Fig. 3 : Surface de forêt par catégorie de propriété



La forêt publique couvre 27 000 ha seulement ; elle ne représente que 5 % de la forêt limousine. Cette proportion est nettement plus faible que la proportion nationale (25 %) ; la forêt limousine est donc une forêt essentiellement privée. La forêt publique se situe essentiellement dans les départements de la Corrèze et de la Creuse ; elle est quasiment inexistante dans le département de la Haute-Vienne.

Tab. 3 : Surface de forêt par catégorie de propriété

Territoire	Public	Privé	Toute la forêt
	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Corrèze	n.s.	247 ± 10	257 ± 9
Creuse	n.s.	146 ± 9	160 ± 8
Haute-Vienne	n.s.	148 ± 9	152 ± 9
Limousin	27 ± 7	542 ± 16	569 ± 15

2 Répartition des forêts par couverture du sol

La forêt limousine est avant tout une forêt fermée : 559 000 ha soit 98 % de la surface des forêts régionales possèdent un taux de couvert arboré supérieur à 40 %. Cette proportion est bien supérieure au niveau national qui se situe à 92 %.

Elle est également supérieure à celle des régions limitrophes : Aquitaine (96 %), Poitou-Charentes (92 %), Centre (95 %), Auvergne (96 %) et Midi-Pyrénées (91 %). Les forêts limousines ont donc généralement un couvert dense (taux > 40 %).

Tab. 4 : Surface de forêt par couverture du sol

Territoire	Toute la forêt	dont forêt fermée
	1 000 ha	1 000 ha
Corrèze	257 ± 9	254 ± 9
Creuse	160 ± 8	157 ± 8
Haute-Vienne	152 ± 9	148 ± 9
Limousin	569 ± 15	559 ± 16

3 Bois vivant sur pied en forêt

3.1 Volume de bois

3.1.1 Volume total de bois

Le volume sur pied total des arbres vifs des forêts limousines s'élève à 105 millions de mètres cubes (Mm³) soit 4,4 % de la ressource forestière française. Le volume des forêts publiques ne correspond qu'à

5 % du volume de la région. Près de la moitié du volume régional se situe dans le département de la Corrèze. Le volume départemental le plus faible est celui du département de la Haute-Vienne.

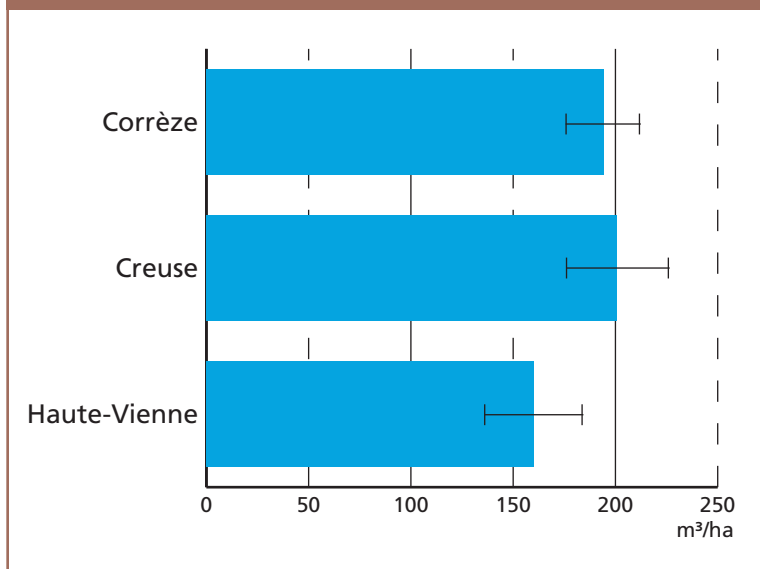
Tab. 5 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété

Territoire	Public	Privé	Total
	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Corrèze	2 ± 1	48 ± 5	50 ± 5
Creuse	2 ± 1	29 ± 4	31 ± 4
Haute-Vienne	<i>n.s.</i>	23 ± 4	24 ± 4
Limousin	5 ± 2	100 ± 7	105 ± 8

48 Mm³ de bois sur pied se situent dans les forêts du Plateau limousin, vaste région forestière qui se répartit entre les trois départements de la région. Plus de la moitié de la ressource de cette région forestière se situe toutefois en Corrèze (27 Mm³) ; les volumes sur pied de cette région forestière se situant dans les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne ne sont pas négligeables pour autant (respectivement 13 et 8 Mm³). Le Plateau de Millevaches (21 Mm³) et la Châtaigneraie limousine (21 Mm³) sont les deux autres grandes régions forestières de la région administrative. Ces deux régions forestières se situent également à cheval sur les trois départements. À

l'instar du Plateau limousin, la ressource du Plateau de Millevaches se situe principalement dans le département de la Corrèze (13 Mm³). Il en est différemment de la Châtaigneraie limousine dont la ressource se situe majoritairement dans le département de la Haute-Vienne (13 Mm³). La Basse-Marche ensuite se répartit entre les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne. Sa ressource est sensiblement inférieure à celle des trois premières régions (8 Mm³). La ressource des quatre autres régions forestières limousines (Causses et Avant-Causses, Bassin de Brive, Marche de Combraille) est moins significative (7 Mm³).

Fig. 4 : Volume à l'hectare de bois en forêt de production inventoriée



Tab. 6 : Volume à l'hectare de bois en forêt de production inventoriée

	Total
Territoire	m³/ha
Corrèze	194 ± 18
Creuse	201 ± 25
Haute-Vienne	160 ± 24
Limousin	187 ± 13

Les volumes à l'hectare des forêts de la région Limousin sont élevés puisqu'ils sont supérieurs de près de 20 % à la moyenne nationale (187 m³/ha vs 157 m³/ha).

Les volumes à l'hectare sont très élevés sur le Plateau de Millevaches (204 m³/ha de forêt, surfaces momentanément déboisées comprises), un peu moins sur le Plateau limousin (195 m³/ha). Dans ces deux régions forestières, les volumes à l'hectare des peuplements résineux sont importants (plus de 250 m³/ha). Beaucoup d'entre eux correspondent à des plantations qui n'ont pas fait l'objet d'une sylviculture intensive après leur installation. Les volumes sur pied des peuplements feuillus et mixtes de ces deux régions, bien que moins importants, sont toutefois respectables (entre 180 et 200 m³/ha). Les volumes à l'hectare de la Châtaigneraie limousine (162 m³/ha) et de la Basse-Marche (175 m³/ha) se situent à des niveaux un peu moins élevés.

Avec 62 Mm³, les peuplements feuillus représentent une grande majorité de la ressource régionale. Les peuplements résineux correspondent à une ressource deux fois moins importante (31 Mm³). Les peuplements mixtes enfin représentent une ressource plus secondaire (12 Mm³).

La ressource du Plateau limousin se répartit sensiblement de la même façon que la ressource régionale selon la composition du peuplement (feuillu/résineux/mixte). La ressource du Plateau de Millevaches correspond majoritairement à des peuplements résineux alors que celle de la Châtaigneraie limousine et de la Basse-Marche correspondent avant tout à des forêts feuillues.

3.1.2 Volume de bois des principales essences

Comme la ressource française, la ressource limousine est constituée majoritairement d'essences feuillues : 65 % du volume régional (64 % au niveau national). Au sein des essences feuillues (69 Mm³), le chêne pédonculé (27 Mm³) domine largement car il représente près de 40 % de la ressource régionale de ce groupe d'essences et le quart de la ressource régionale. Cette essence assez exigeante en eau (espèce mésophile à mésohygrophile) trouve dans cette région de bonnes conditions de croissance et de développement. En 2003, par exemple, la sécheresse a été moins sévère dans le Limousin que dans les autres régions françaises. Le chêne pédonculé représente une ressource importante dans toutes les régions forestières du Limousin à l'exception des Causses et des Avant-Causses. La ressource en chêne pédonculé s'élève à 11 Mm³ dans le Plateau Limousin et 7 Mm³ dans la Châtaigneraie limousine ; elle est également abondante en Basse-Marche et sur le Plateau de Millevaches.

Avec 12 Mm³, le châtaignier est la troisième essence régionale et la deuxième feuillue. Cette essence est avant tout présente dans la Châtaigneraie limousine (5 Mm³), région qui lui doit son nom, mais également dans le Plateau limousin (5 Mm³ donc à un niveau tout à fait comparable). La ressource en châtaignier pour chacune des six autres régions se situe en dessous du million de mètres cubes. Le hêtre, la quatrième essence et la troisième feuillue (10 Mm³, 9 % de la ressource régionale), est localisé principalement sur les hauteurs du Plateau limousin (6 Mm³) et plus secondairement sur le Plateau de Millevaches (2 Mm³) et la Châtaigneraie limousine (1 Mm³). Le bouleau (4 Mm³), le chêne rouvre (3 Mm³), le charme (2 Mm³), les feuillus précieux (2 Mm³) et les grands aulnes (aulne glutineux en fait avec 2 Mm³) sont les autres essences ou grands groupes d'essences feuillues de la région.

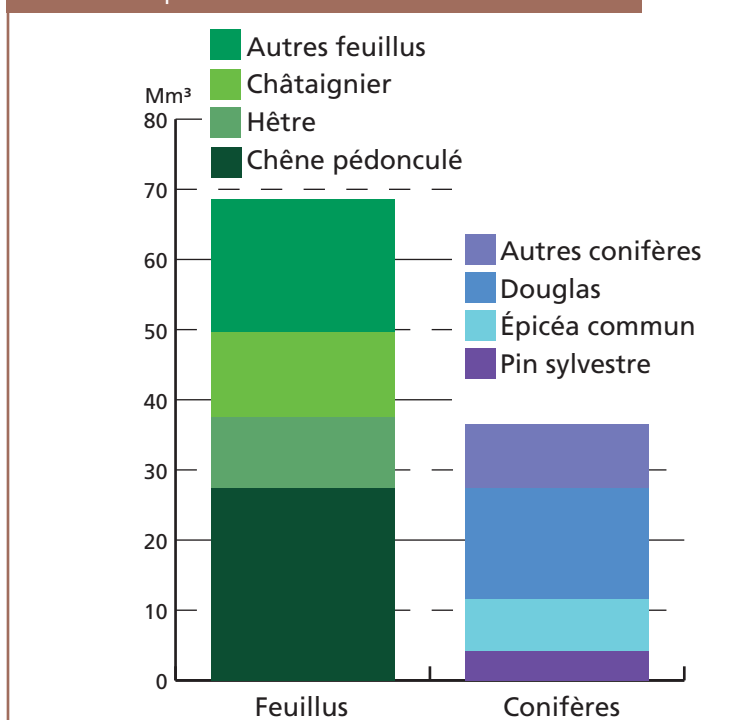
La ressource résineuse de la région est estimée à 37 Mm³ soit 35 % de la ressource régionale. Avec 16 Mm³, le douglas est la première essence résineuse – il représente d'ailleurs près de la moitié de la ressource résineuse de la région – et la deuxième essence régionale après le chêne pédonculé. La majorité de la ressource de douglas se situe sur les plateaux (8 Mm³ sur le Plateau Limousin et 5 Mm³ sur le Plateau de Millevaches) même si elle n'est pas inexistante dans les régions d'altitude moins élevée (Châtaigneraie limousine, Basse-Marche, Bassin de Brive).

Tab. 7 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence

Essence	Total Mm ³
Chêne pédonculé	27 ± 3
Hêtre	10 ± 2
Châtaignier	12 ± 2
Autres feuillus	19 ± 2
Tous feuillus	69 ± 6
Pin sylvestre	4 ± 1
Épicéa commun	7 ± 3
Douglas	16 ± 4
Autres conifères	9 ± 3
Tous conifères	37 ± 6
Toutes essences	105 ± 8

Avec 7 Mm³, l'épicéa commun est la deuxième essence résineuse et la cinquième essence de la région. Il est présent majoritairement sur le Plateau de Millevaches (4 Mm³) et le Plateau limousin (3 Mm³). Le pin sylvestre vient ensuite (4 Mm³). Sa répartition géographique est similaire à celle du douglas. Comme l'épicéa commun, cette essence craint peu les hivers rudes. Les deux autres grandes essences résineuses sont le sapin pectiné (3 Mm³) et l'épicéa de Sitka (3 Mm³). Ces deux dernières essences se retrouvent aussi principalement sur les deux plateaux.

Fig. 5 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence



3.1.3 Catégorie de dimension des arbres

L'essentiel de la ressource limousine est constitué de moyen bois c'est-à-dire d'arbres dont le diamètre à 1,30 mètre est compris entre 22,5 et 47,5 cm (59 Mm³ soit 56 % du total). Les petits bois – diamètre à 1,30 m compris entre 7,5 cm et

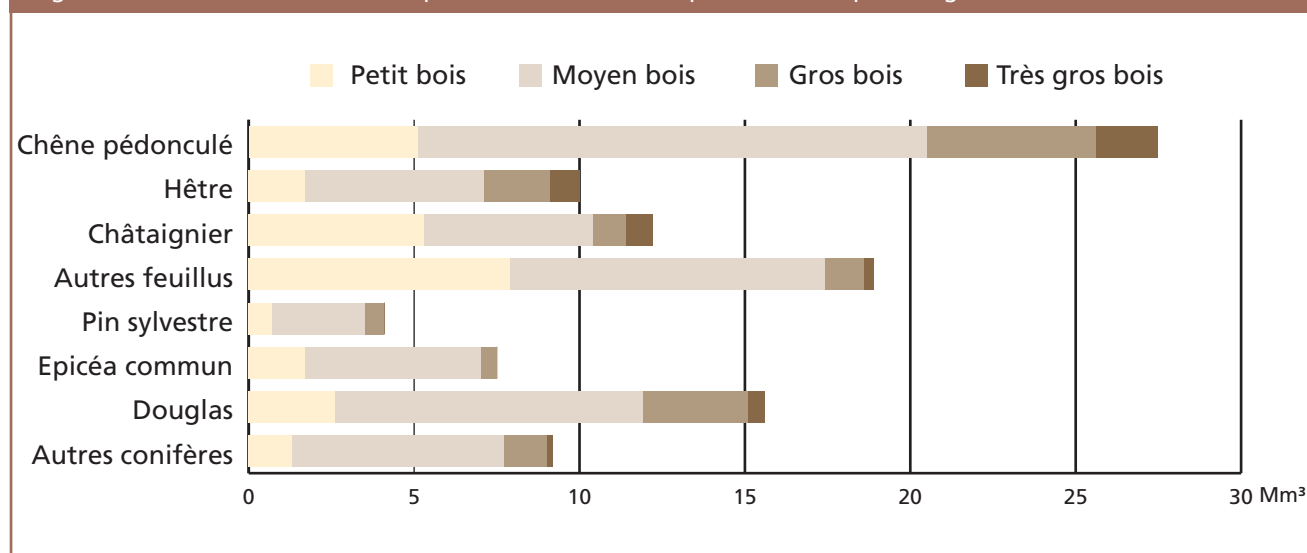
22,5 cm – représentent un quart de la ressource régionale (26 Mm³ soit 25 %) et les gros et très gros bois – diamètre à 1,30 m supérieur à 47,5 cm – un cinquième (20 Mm³ soit 19 %).

Tab. 8 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de dimension

	Petit bois	Moyen bois	Gros et très gros bois	Total
Essence	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	5 ± 1	15 ± 2	7 ± 1	27 ± 3
Hêtre	2 ± ε	5 ± 1	3 ± 1	10 ± 2
Châtaignier	5 ± 1	5 ± 1	2 ± 1	12 ± 2
Autres feuillus	8 ± 1	9 ± 1	2 ± ε	19 ± 2
Tous feuillus	20 ± 2	35 ± 3	13 ± 2	69 ± 6
Pin sylvestre	1 ± ε	3 ± 1	1 ± ε	4 ± 1
Épicéa commun	2 ± 1	5 ± 2	n.s.	7 ± 3
Douglas	3 ± 1	9 ± 2	4 ± 1	16 ± 4
Autres conifères	1 ± ε	6 ± 2	2 ± 1	9 ± 3
Tous conifères	6 ± 1	24 ± 4	7 ± 2	37 ± 6
Toutes essences	26 ± 2	59 ± 4	20 ± 2	105 ± 8

ε : < 0,5 Mm³

Fig. 6 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de dimension



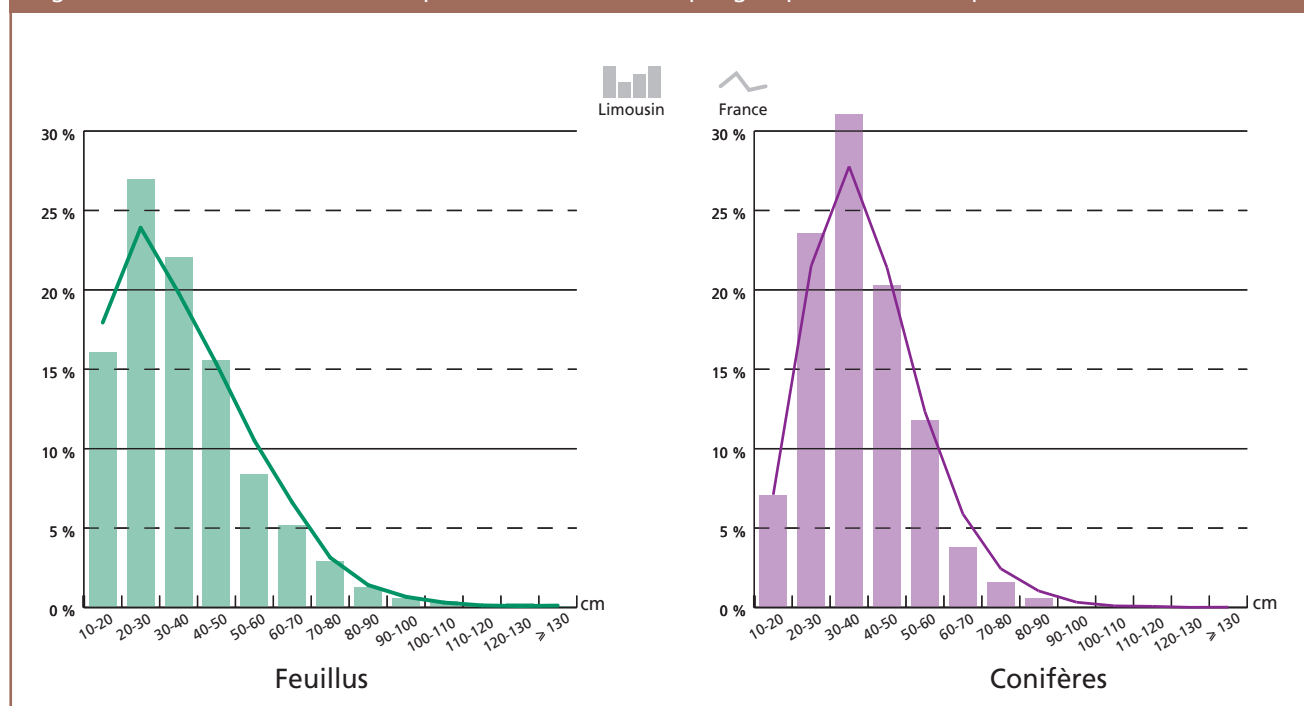
La part des gros et très gros bois est sensiblement identique pour les feuillus et pour les résineux (19 %). Les feuillus ont une part de petits bois nettement supérieure aux conifères (29 % vs 17 %). La ressource résineuse est donc, proportionnellement, constituée de beaucoup plus

d'arbres moyens bois que la ressource feuillue (65 % vs 51 %). La ressource feuillue, plus représentée dans les classes extrêmes que la ressource résineuse, présente ainsi une variabilité des dimensions plus importante.

Parmi les essences feuillues, le chêne pédonculé et le hêtre sont celles qui présentent les dimensions les plus respectables. La ressource en gros et très gros bois de chêne pédonculé s'élève à 7 Mm³ soit un quart du volume de cette essence. La proportion de cette classe de dimension est encore plus élevée pour le hêtre (3 Mm³ soit 29 % de la ressource). Le châtaignier est la troisième essence feuillue pour laquelle la ressource en gros et très gros bois est conséquente (2 Mm³ soit 15 % de la ressource). Le charme, essence de sous-bois, est principalement constitué de petit bois (1,5 Mm³ ± 0,5 Mm³ soit plus de la moitié du volume de l'essence) alors que les ressources de bouleau, de chêne rouvre et d'aulne glutineux sont principalement constituées de moyens bois (respectivement 2,5 ± 0,4 Mm³, 1,8 ± 0,7 Mm³ et 1,2 Mm³ ± 0,6 Mm³).

La ressource résineuse de grande dimension est essentiellement constituée de douglas : 4 Mm³ soit un quart de la ressource de cette essence mais également plus de la moitié de la ressource résineuse de la région pour cette classe de dimension. La ressource en gros et très gros bois de sapin pectiné est quasiment inexistante. Pour les principales essences résineuses de la région (pin sylvestre, sapin pectiné, épicéa commun, épicéa de Sitka mais également le douglas), la ressource est principalement constituée de moyens bois. Pour toutes ces essences, à l'exception notable du douglas, les moyens bois représentent les deux tiers ou plus du volume de l'essence. C'est également le cas pour l'ensemble des autres conifères.

Fig. 7 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par groupe d'essences et par classe de diamètre



Les classes de diamètre de 20 à 40 cm sont un peu plus représentées en proportion au sein de la ressource feuillue limousine qu'au sein de la ressource feuillue nationale. C'est l'inverse pour les grandes classes de diamètre (50 cm et plus) ; la ressource feuillue limousine est globalement de plus petite dimension que la ressource feuillue nationale.

L'analyse pour les essences résineuses est similaire : la distribution de la ressource limousine est davantage tirée vers la gauche i.e. vers les petites classes de dimension que la distribution nationale. Là encore, pour ce groupe d'essences, la ressource régionale est relativement de plus petite dimension que la ressource nationale.

3.1.4 Qualité du bois

La ressource forestière limousine se répartit presque équitablement entre bois d'œuvre (51 Mm³ soit 48 %) et bois d'industrie ou de chauffage (54 Mm³ soit 51 %). La ressource de la région est donc de moins bonne qualité que la ressource nationale pour laquelle le bois d'œuvre représente 54 % du total. Ceci est dû à la faible qualité de la ressource feuillue de la région (39 % de bois d'œuvre contre 48 % au niveau national) alors que la qualité de la ressource résineuse

de la région est comparable à la qualité de la ressource résineuse nationale (deux tiers de bois d'œuvre).

Le bois d'œuvre est essentiellement constitué de qualité 2 (menuiserie courante, charpente, caisserie, coffrage, traverses, etc.), la qualité 1 (tranchage, déroulage, ébénisterie, menuiserie fine) étant faible (0,5 Mm³ ± 0,2 Mm³). Ce constat est vrai pour les feuillus comme pour les résineux et, au-delà, pour toutes les essences.

Tab. 9 : Volume de bois en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par essence et par classe de qualité

Essence	Bois d'œuvre	Qualité 3	Total
	(Qualité 1 et 2)		
	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	13 ± 2	14 ± 2	27 ± 3
Hêtre	5 ± 1	5 ± 1	10 ± 2
Châtaignier	3 ± 1	10 ± 2	12 ± 2
Autres feuillus	5 ± 1	13 ± 2	19 ± 2
Tous feuillus	27 ± 3	42 ± 4	68 ± 6
Pin sylvestre	2 ± 1	2 ± ε	4 ± 1
Épicéa commun	4 ± 2	3 ± 1	7 ± 3
Douglas	11 ± 3	5 ± 1	16 ± 4
Autres conifères	6 ± 2	3 ± 1	9 ± 3
Tous conifères	24 ± 4	13 ± 2	37 ± 6
Toutes essences	51 ± 4	54 ± 4	105 ± 8

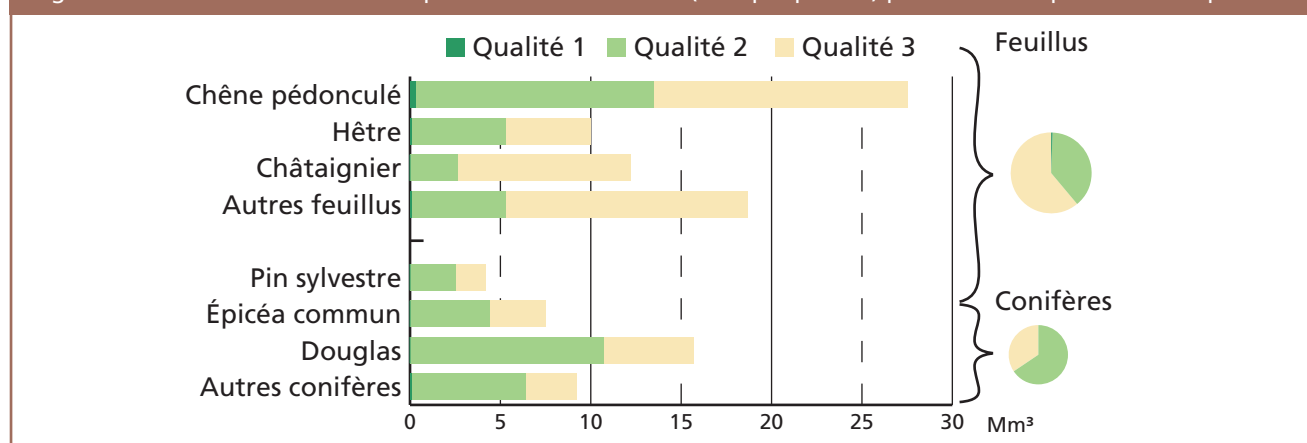
ε : < 0,5 Mm³

La moitié du volume de bois d'œuvre des feuillus correspond à du chêne pédonculé ; ce volume représente également près de la moitié du volume total de cette essence. Le volume de hêtre se répartit entre bois d'œuvre et bois d'industrie ou de chauffage dans des proportions assez semblables à celles du chêne pédonculé. Sa qualité est même légèrement supérieure à celle du chêne pédonculé. À l'inverse, le châtaignier et le bouleau représentent une ressource de moins bonne qualité ; la qualité 3 est largement majoritaire

(respectivement 79 % et 75 % de la ressource de ces essences). Cette qualité est encore plus faible pour le charme (87 % de qualité 3) dont les arbres sont généralement de faibles dimensions.

Parmi les principaux conifères, le douglas possède la plus grande proportion de bois d'œuvre (68 %). La qualité de la ressource d'épicéa commun, de pin sylvestre et de sapin pectiné est un peu moins bonne avec des proportions de bois d'œuvre aux alentours de 60 % pour ces trois essences.

Fig. 8 : Volume de bois en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par essence et par classe de qualité



3.2 Surface terrière

3.2.1 Surface terrière estimée

La répartition de la surface terrière totale en forêt de production selon le département et la catégorie de propriété ressemble fortement à la répartition du volume sur pied total selon les mêmes critères de ventilation. Il en est de même de la comparaison entre les surfaces terrières ramenées à l'unité de surface des forêts de production et les volumes sur pied ramenés à l'hectare car les surfaces sont alors

les mêmes pour une catégorie de propriété dans un département donné. Ce constat est logique puisque la surface terrière G et le volume sur pied V sont liés par la relation $V = F \cdot G \cdot H$ où F est le facteur de forme de l'arbre et H sa hauteur totale. Le facteur de forme est fonction de l'essence, de la sylviculture mais également de la station.

Tab. 10 : Surface terrière en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété

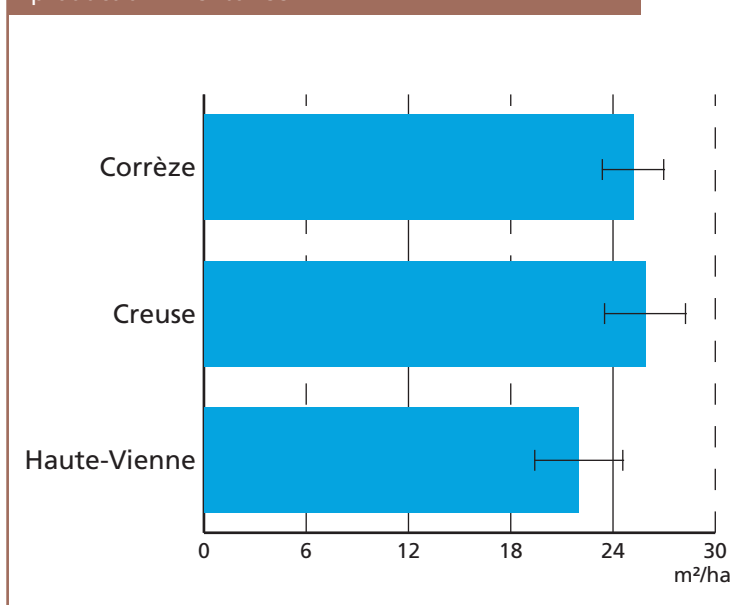
	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>Mm²</i>	<i>Mm²</i>	<i>Mm²</i>
Corrèze	0,3 ± 0,1	6,2 ± 0,5	6,5 ± 0,5
Creuse	0,3 ± 0,1	3,8 ± 0,4	4,0 ± 0,4
Haute-Vienne	<i>n.s.</i>	3,2 ± 0,4	3,3 ± 0,4
Limousin	0,6 ± 0,2	13,2 ± 0,8	13,8 ± 0,8

Tab. 11 : Surface terrière à l'hectare en forêt de production inventoriée

	Total
<i>Territoire</i>	<i>m²/ha</i>
Corrèze	25,2 ± 1,8
Creuse	25,9 ± 2,4
Haute-Vienne	22,0 ± 2,6
Limousin	24,6 ± 1,3

Les conclusions relatives aux volumes sur pied à l'unité de surface de production peuvent donc être en grande partie reproduites dans le cadre de l'analyse des surfaces terrières par hectare. Ainsi, la surface terrière moyenne à l'hectare est plus élevée dans les départements de la Corrèze et de la Creuse et plus faible dans le département de la Haute-Vienne.

Fig. 9 : Surface terrière à l'hectare en forêt de production inventoriée



Tab. 12 : Surface terrière en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Essence</i>	<i>Mm²</i>	<i>Mm²</i>	<i>Mm²</i>
Chêne pédonculé	<i>n.s.</i>	3,5 ± 0,4	3,6 ± 0,4
Hêtre	<i>n.s.</i>	1,2 ± 0,2	1,2 ± 0,2
Châtaignier	<i>n.s.</i>	2,0 ± 0,3	2,0 ± 0,3
Autres feuillus	<i>n.s.</i>	2,8 ± 0,3	2,9 ± 0,3
Tous feuillus	0,2 ± 0,1	9,5 ± 0,8	9,7 ± 0,8
Pin sylvestre	<i>n.s.</i>	0,5 ± 0,1	0,6 ± 0,1
Épicéa commun	<i>n.s.</i>	0,7 ± 0,2	0,8 ± 0,3
Douglas	0,2 ± 0,1	1,5 ± 0,3	1,6 ± 0,3
Autres conifères	<i>n.s.</i>	0,9 ± 0,3	1,0 ± 0,3
Tous conifères	0,4 ± 0,2	3,7 ± 0,5	4,1 ± 0,5
Toutes essences	0,6 ± 0,2	13,2 ± 0,8	13,8 ± 0,8

3.2.2 Production de surface terrière

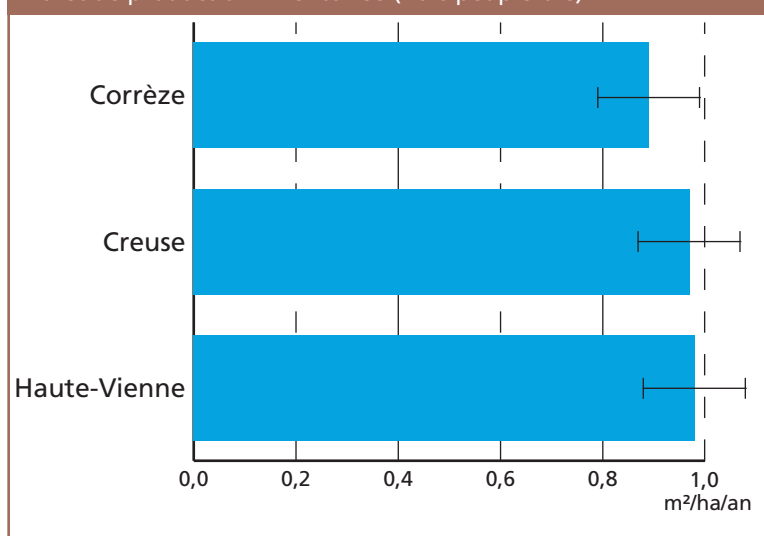
Tab. 13 : Production annuelle de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>10³m²/an</i>	<i>10³m²/an</i>	<i>10³m²/an</i>
Corrèze	13 ± 7	214 ± 18	227 ± 18
Creuse	10 ± 5	140 ± 17	150 ± 17
Haute-Vienne	<i>n.s.</i>	144 ± 19	147 ± 19
Limousin	26 ± 9	498 ± 31	524 ± 31

La production de surface terrière de la région Limousin s'élève à 524 000 m²/an soit 5,1 % de la production nationale. C'est plus que pour les surfaces (3,7 %) et les volumes (4,4 %) car la forêt limousine est l'une des forêts régionales les plus productives de France (0,93 m²/ha/an) avec celles des régions Alsace, Bretagne, Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire. Elle arrive en deuxième position

après la Bretagne dans ce domaine. La productivité de la forêt corrézienne (0,9 m²/ha/an) est légèrement moins importante que celle des départements de la Creuse (1 m²/ha/an) et de la Haute-Vienne (1 m²/ha/an). Les forêts creusoises présentent donc la particularité de posséder à la fois des volumes sur pied et une production élevés.

Fig. 10 : Production annuelle à l'hectare de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie)



Tab. 14 : Production annuelle à l'hectare de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie)

<i>Territoire</i>	<i>Total</i>
	<i>m²/ha/an</i>
Corrèze	0,9 ± 0,1
Creuse	1,0 ± 0,1
Haute-Vienne	1,0 ± 0,1
Limousin	0,9 ± 0,1

Tab. 15 : Production annuelle de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par essence et par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
Essence	10 ³ m ² /an	10 ³ m ² /an	10 ³ m ² /an
Chêne pédonculé	<i>n.s.</i>	81 ± 10	82 ± 10
Hêtre	<i>n.s.</i>	34 ± 5	35 ± 5
Châtaignier	<i>n.s.</i>	92 ± 23	92 ± 23
Autres feuillus	4 ± 3	113 ± 25	117 ± 25
Tous feuillus	7 ± 4	319 ± 15	326 ± 25
Pin sylvestre	<i>n.s.</i>	18 ± 6	19 ± 6
Épicéa commun	<i>n.s.</i>	33 ± 11	37 ± 12
Douglas	<i>n.s.</i>	83 ± 18	94 ± 19
Autres conifères	<i>n.s.</i>	45 ± 14	49 ± 13
Tous conifères	19 ± 10	179 ± 27	198 ± 28
Toutes essences	26 ± 9	498 ± 31	524 ± 31

Les feuillus sont moins productifs que les résineux car ils représentent 65 % du volume sur pied mais seulement 62 % de la production annuelle régionale (326 000 m²/an).

Alors que le châtaignier est la troisième essence en importance de la région pour les volumes sur pied, elle dispute la première place au douglas en ce qui concerne la production (92 000 m²/an soit 18 % de la production régionale).

La production du chêne pédonculé, généralement de plus grande dimension, n'arrive qu'au second rang des essences feuillues et au troisième rang des essences de la région (82 000 m²/an soit 16 % de la production régionale).

Le hêtre est peu productif puisqu'il représente 9 % du volume sur pied de la région mais seulement 7 % de la production.

Les productions du bouleau et du charme sont plus secondaires.

Le douglas est une essence très productive (94 000 m²/an). Plus généralement, la ressource en douglas de la région est très importante puisqu'elle représente 17 % du volume national et 18 % de la production française de cette essence.

Avec une production annuelle de 37 000 m²/an, l'épicéa commun est la deuxième essence résineuse la plus productive de la région.

Le pin sylvestre et le sapin pectiné, avec une production annuelle légèrement inférieure à 20 000 m²/an chacun arrivent ensuite, devant l'épicéa de Sitka.

4 Gestion de la forêt

4.1 Exploitabilité

L'exploitabilité des forêts est une caractéristique complexe prenant en compte quatre critères distincts : la distance de débarquement, la pente, la portance du sol ainsi que la nécessité et la possibilité ou non de créer une piste. L'analyse du premier de ces quatre critères fera l'objet d'un développement détaillé dans le paragraphe suivant.

La comparaison de la répartition des surfaces forestières d'une part, des volumes sur pied d'autre part, selon la classe d'exploitabilité permet de mettre en évidence les forêts dont le capital sur pied à l'hectare est élevé et, selon les cas, plus ou moins faciles à exploiter.

Tab. 16 : Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité

Limousin	Classe d'exploitabilité			Total
	Facile	Moyenne	Difficile ou très difficile	
<i>Propriété</i>	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Public	n.s.	n.s.	n.s.	23 ± 6
Privé	335 ± 19	95 ± 12	109 ± 13	539 ± 16
Total	346 ± 19	101 ± 13	115 ± 13	562 ± 16

Fig. 11 : Surface de forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité

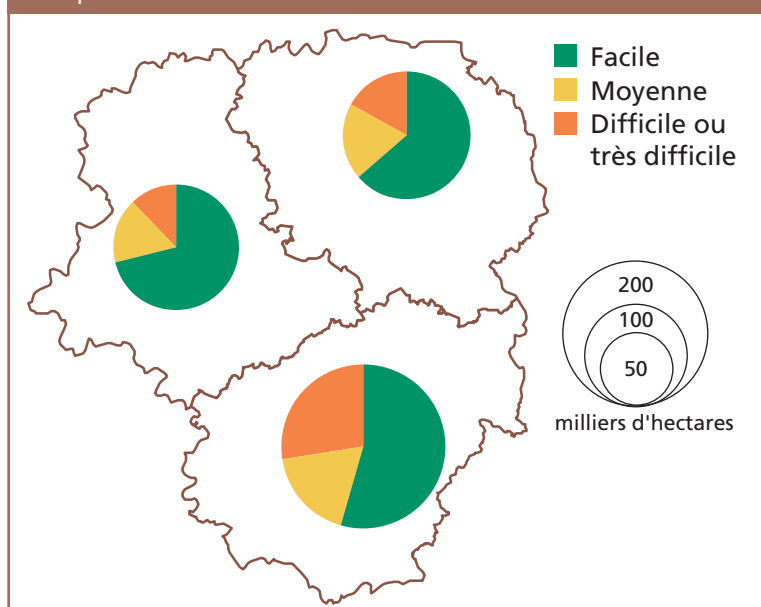
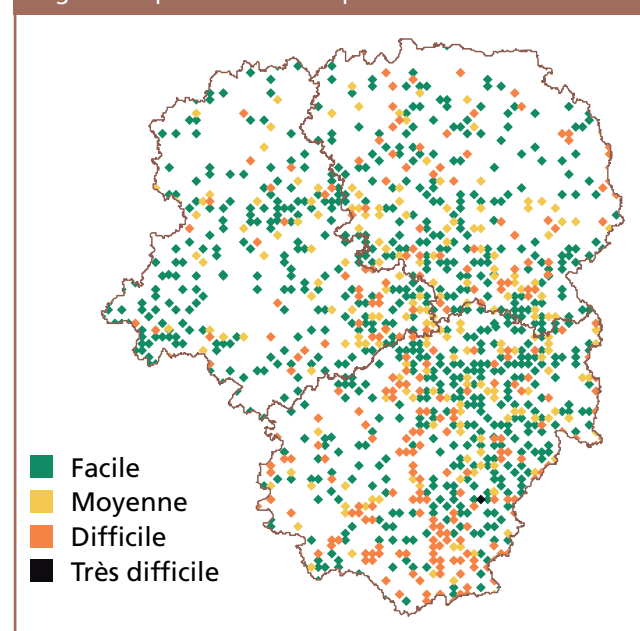


Fig. 12 : Exploitable d'un point d'inventaire



Tab. 17 : Surface de forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité

Limousin	Classe d'exploitabilité			Total
	Facile	Moyenne	Difficile ou très difficile	
<i>Propriété</i>	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Corrèze	140 ± 12	46 ± 9	70 ± 10	256 ± 9
Creuse	99 ± 10	30 ± 7	26 ± 6	155 ± 8
Haute-Vienne	107 ± 11	25 ± 6	18 ± 5	151 ± 9
Limousin	346 ± 19	101 ± 13	115 ± 13	562 ± 16

Une large majorité des forêts limousines sont d'exploitation facile (346 000 ha soit 62 % de la surface des forêts de production contre 58 % au niveau national). Les forêts d'exploitabilité moyenne sont deux fois plus représentées dans la région qu'au niveau national (18 % de la superficie des forêts

régionales), ceci en faveur des forêts difficiles à exploiter qui représentent 115 000 ha soit 20 % des forêts régionales (pour un tiers au niveau national). Les forêts très difficiles à exploiter sont quasiment inexistantes. Les forêts limousines ne sont donc pas les plus difficiles à exploiter en France.

70 000 ha soit 27 % des forêts corréziennes sont difficiles à exploiter. C'est dans ce département que les conditions sont les plus délicates. Les forêts du département de la Creuse et plus encore celles de la Haute-Vienne sont d'exploitation plus aisée

64 % et 71 % de leurs surfaces forestières respectives sont faciles à exploiter). Les forêts du Plateau limousin sont difficiles à exploiter sur 60 000 ha. C'est beaucoup plus que dans la Châtaigneraie limousine (20 000 ha) ou le Plateau de Millevaches (16 000 ha).

Fig. 13 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité

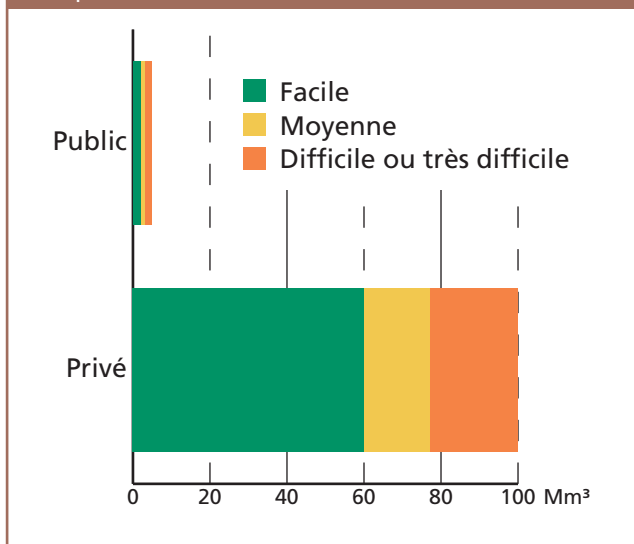
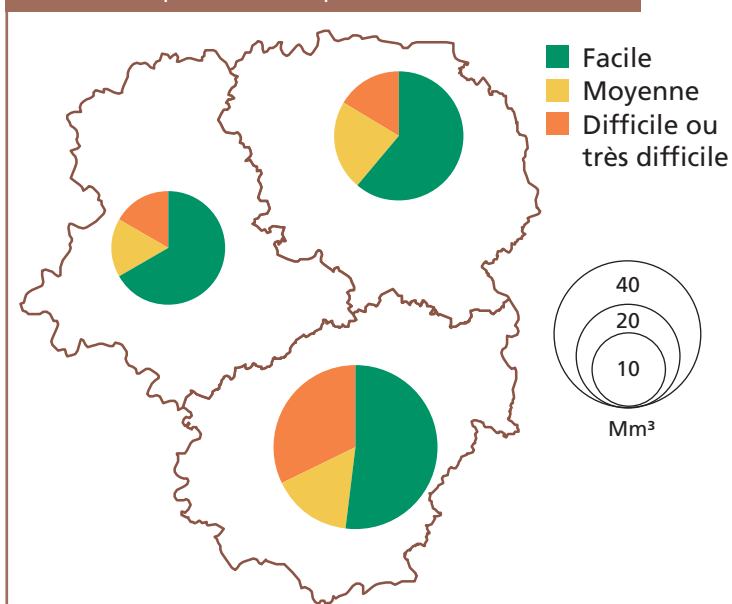


Fig. 14 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité



Tab. 18 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité

Limousin	Classe d'exploitabilité			Total
	Facile	Moyenne	Difficile ou très difficile	
<i>Propriété</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>
Public	2 ± 1	1 ± 1	n.s.	5 ± 2
Privé	60 ± 6	17 ± 4	23 ± 4	100 ± 7
Total	62 ± 6	18 ± 4	25 ± 4	105 ± 8

La répartition des volumes sur pied selon la difficulté d'exploitation est légèrement différente. Alors que 20 % des surfaces sont difficiles ou très difficiles à exploiter, cette proportion s'élève à 24 % pour les volumes. Le volume à l'unité de surface des forêts d'exploitation difficile ou très difficiles est donc un peu supérieur à celui des autres forêts. Ce constat reste vrai au niveau des départements de la Corrèze

et de la Haute-Vienne mais il ne se vérifie pas pour la Creuse où surface forestière et volume sur pied se répartissent de la même façon selon les classes d'exploitabilité. À l'inverse, la production de surface terrière est proportionnellement plus importante dans les forêts faciles à exploiter. La productivité des forêts difficiles à exploiter est donc en général plus faible que celle des autres forêts.

Tab. 19 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité

Propriété	Classe d'exploitabilité			Total
	Facile	Moyenne	Difficile ou très difficile	
<i>Propriété</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>
Corrèze	26 ± 4	8 ± 3	16 ± 3	50 ± 5
Creuse	19 ± 4	7 ± 2	5 ± 2	31 ± 4
Haute-Vienne	16 ± 3	4 ± 2	4 ± 2	24 ± 4
Limousin	62 ± 6	18 ± 4	25 ± 4	105 ± 8

4.2 Distance de débardage

Plus de la moitié de la forêt limousine – 292 000 ha soit 52 % de la surface régionale de la forêt de production – est située à moins de 200 mètres d'une piste de débardage. Cette proportion monte même à 56 % dans le département de la Haute-Vienne qui est le département dans lequel les forêts sont les mieux desservies. C'est naturellement dans le département de la Corrèze que la desserte est la moins dense ; les conditions naturelles – topographie et relief – y sont moins favorables.

Les forêts du Plateau limousin et du Plateau de Millevaches sont ainsi moins bien desservies que les forêts des autres régions (Châtaigneraie limousine en particulier). Comme la forêt publique se situe majoritairement dans ces deux régions, elle se retrouve de facto généralement moins bien desservie que la forêt privée.

Tab. 20 : Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage

Limousin	Distance de débardage			Total
	Jusqu'à 200 m	200 à 500 m	Plus de 500 m	
<i>Propriété</i>	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Public	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	23 ± 6
Privé	281 ± 18	177 ± 15	81 ± 11	539 ± 16
Total	292 ± 18	185 ± 16	86 ± 12	562 ± 16

Fig. 15 : Surface de forêt de production inventoriée par distance de débardage

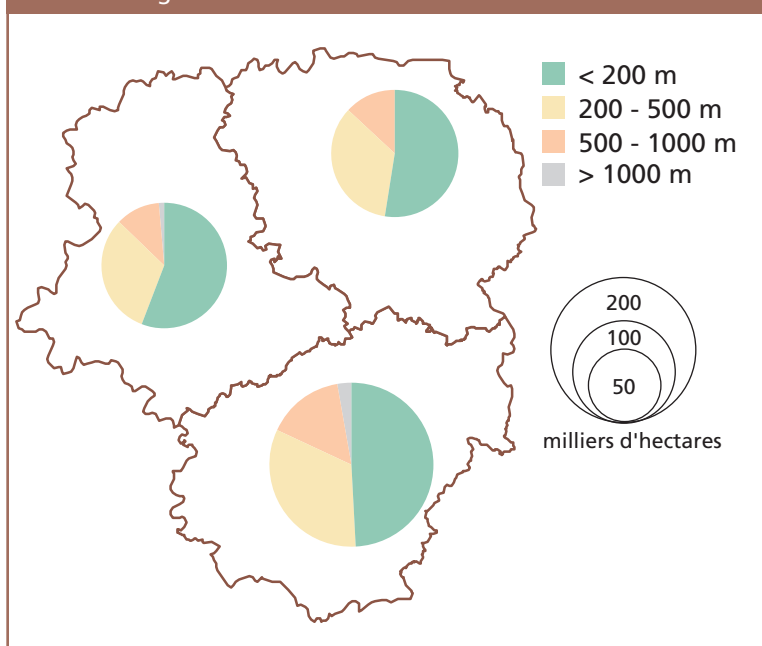
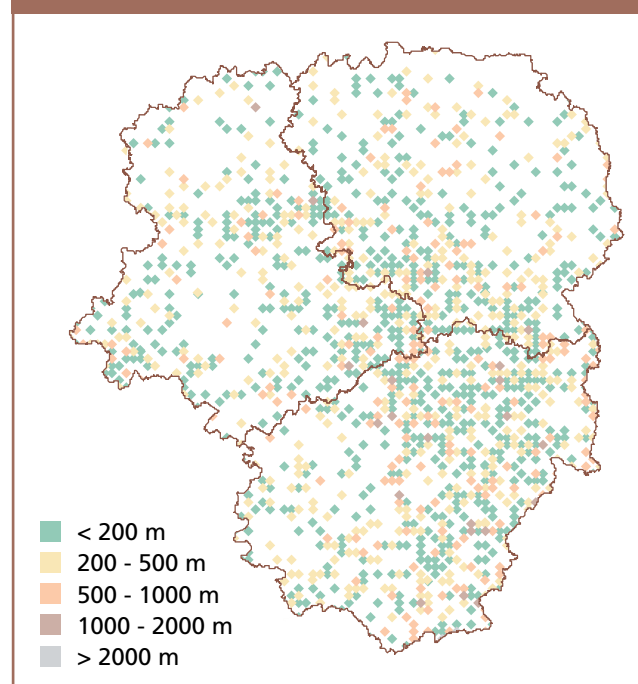


Fig. 16 : Distance de débardage d'un point d'inventaire



Tab. 21 : Surface de forêt de production inventoriée par distance de débardage

	Distance de débardage			Total
	Jusqu'à 200 m	200 à 500 m	Plus de 500 m	
<i>Propriété</i>	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Corrèze	126 ± 12	84 ± 11	46 ± 9	256 ± 9
Creuse	81 ± 10	53 ± 8	21 ± 6	155 ± 8
Haute-Vienne	84 ± 10	47 ± 8	19 ± 5	151 ± 9
Limousin	292 ± 18	185 ± 16	86 ± 12	562 ± 16

La proportion de volume sur pied situé dans des forêts à moins de 200 mètres d'une desserte est un peu moins importante que celle des surfaces (53 Mm³ soit 50 % du volume régional contre 52 % pour les surfaces). Il en découle que le volume à l'hectare des forêts les mieux desservies est plus faible

que les autres (181 m³/ha pour les forêts situées à moins de 200 mètres contre 194 m³/ha pour les forêts situées à plus de 200 mètres); leurs productions de surface terrière par contre sont comparables. *Les forêts les moins bien desservies sont inévitablement gérées moins intensément que les autres.*

Tab. 22 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage

Limousin	Distance de débardage			Total
	Jusqu'à 200 m	200 à 500 m	Plus de 500 m	
<i>Propriété</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>
Public	2 ± 1	2 ± 1	n.s.	5 ± 2
Privé	51 ± 6	35 ± 5	15 ± 4	100 ± 7
Total	53 ± 6	36 ± 5	16 ± 4	105 ± 8

Fig. 17 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage

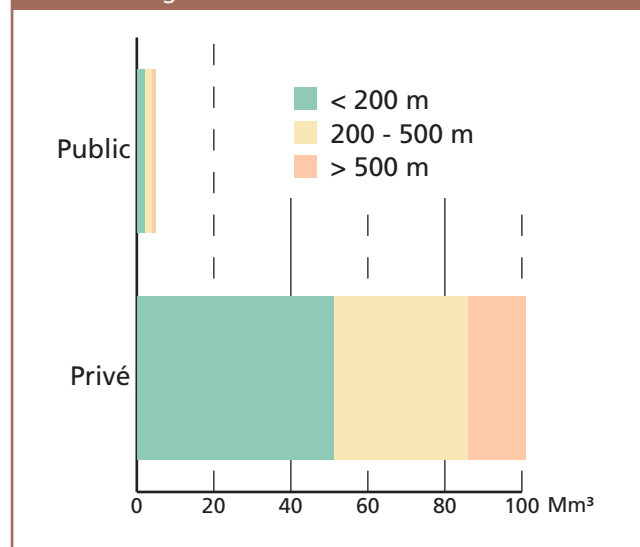
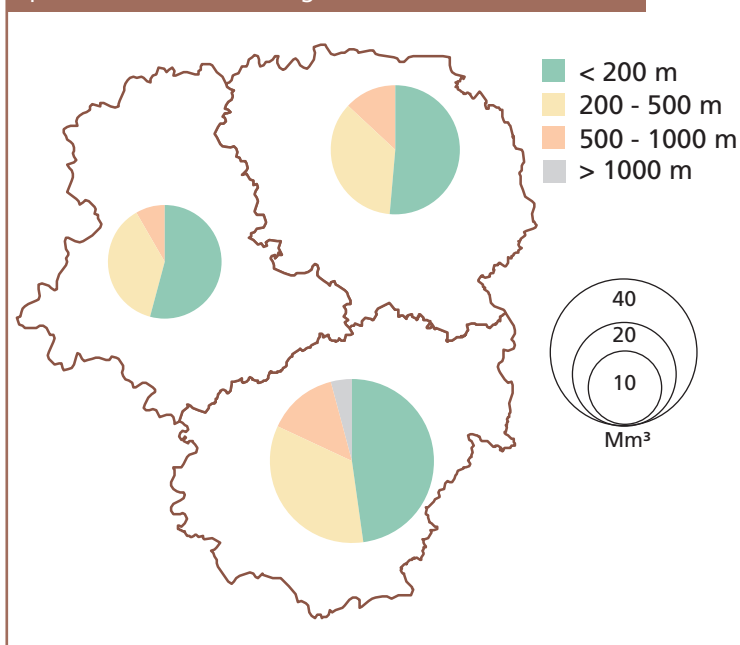


Fig. 18: Volume de forêt de production inventoriée par distance de débardage



Tab. 23: Volume de bois en forêt de production inventoriée par distance de débardage

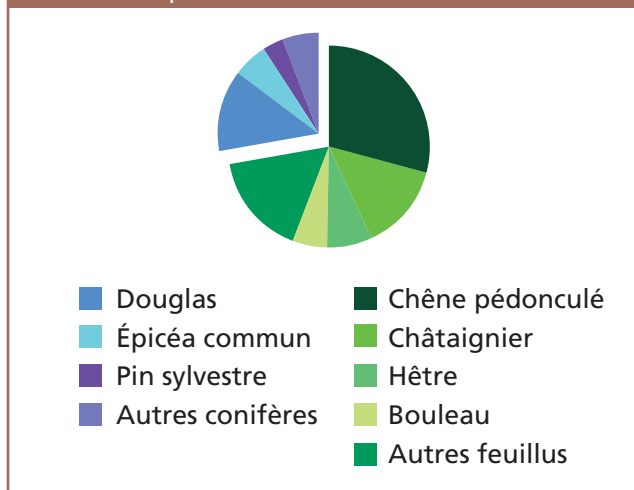
Propriété	Distance de débardage			Total
	Jusqu'à 200 m	200 à 500 m	Plus de 500 m	
<i>Propriété</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>
Corrèze	24 ± 4	17 ± 3	9 ± 3	50 ± 5
Creuse	16 ± 3	11 ± 3	4 ± 2	31 ± 4
Haute-Vienne	13 ± 3	9 ± 3	3 ± 1	24 ± 4
Limousin	53 ± 6	36 ± 5	16 ± 4	105 ± 8

5 Diversité de la forêt

5.1 Composition du couvert

5.1.1 Surface de forêt par essence principale

Fig. 19 : Répartition de la surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée selon l'essence de plus fort couvert relatif



Tab. 24 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée par essence principale

Essence	Total
	1 000 ha
Chêne pédonculé	163 ± 16
Châtaignier	78 ± 11
Hêtre	41 ± 8
Bouleau	31 ± 7
Autres feuillus	91 ± 12
Tous feuillus	404 ± 19
Douglas	72 ± 11
Épicéa commun	31 ± 7
Pin sylvestre	19 ± 6
Autres conifères	32 ± 7
Tous conifères	154 ± 15
Toutes essences	558 ± 16

À l'instar de la forêt française, près des trois quarts de la surface des forêts de production de la région Limousin possèdent une essence principale feuillue (404 000 ha).

Au sein de ces forêts feuillues, le chêne pédonculé domine largement, il est l'essence principale sur 163 000 hectares soit près d'un tiers de la surface forestière régionale. Les forêts avec le chêne rouvre comme essence principale couvrent des surfaces presque dix fois moins importantes ; le chêne pubescent, l'autre chêne à feuilles caduques notable dans la région, est également beaucoup moins répandu. On le retrouve avec parcimonie aux confins des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, dans le sud du département de la Corrèze. Les forêts avec le chêne pédonculé comme essence principale se retrouvent dans toute la région ; elles couvrent des surfaces importantes dans les trois départements : 60 000 ha en Corrèze, 56 000 ha dans la Creuse et 47 000 ha dans la Haute-Vienne. Le chêne est également présent dans toutes les régions forestières de la région, du Plateau limousin à la Châtaigneraie limousine en passant par le Plateau de Millevaches, la Basse-Marche et le Bassin de Brive.

Le châtaignier est la deuxième essence principale en surface, il est l'essence principale sur 78 000 ha soit 14 % de la surface des forêts de production de la région. Les surfaces sont importantes dans les

départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne (32 000 ha dans chacun de ces deux départements). Elles sont importantes dans la Châtaigneraie limousine qui lui doit son nom mais moins que les forêts avec le chêne pédonculé comme essence principale (38 000 ha < 44 000 ha). Le châtaignier couvrent des surfaces importantes sur le Plateau limousin (33 000 ha).

Les forêts avec le hêtre comme essence principale représentent 41 000 ha (7 % de la surface des forêts de production). La majorité se situe dans le département de la Corrèze (25 000 ha). Comme le hêtre est ici à la limite sud-ouest de son aire de répartition en France et même en Europe, on le trouve principalement sur le Plateau limousin et le Plateau de Millevaches où les conditions d'humidité et de froid lui conviennent.

Le bouleau et le charme sont deux autres grandes essences feuillues de la région ; elles constituent l'essence principale sur des surfaces notables dans le département de la Corrèze (15 000 ha pour le bouleau tout comme le charme dans ce département) tout en étant localisées sur des stations différentes. Alors que le charme est rarement situé au-dessus de 400 mètres et jamais au-dessus de 600 mètres, le bouleau se situe dans la majorité des cas au-dessus de 600 m, sur les plateaux généralement.

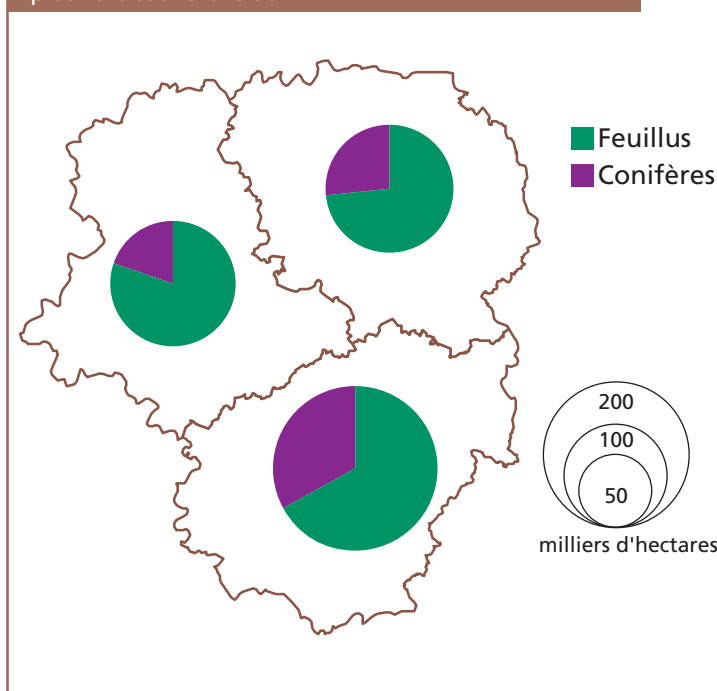
Les forêts avec un résineux comme essence principale couvrent 154 000 ha soient 27 % de la surface des forêts de production de la région.

Le douglas à lui seul est l'essence principale sur une superficie de 72 000 ha soit près de la moitié des forêts de la région ayant une essence principale résineuse. Il se répartit dans les trois départements de la région ; on le retrouve essentiellement dans les trois grandes régions forestières (Plateau limousin, Plateau de Millevaches et Châtaigneraie limousine).

L'épicéa commun est la deuxième essence principale résineuse ; il est toutefois moitié moins étendu que le douglas puisqu'il couvre 38 000 ha si on considère ensemble les forêts avec l'épicéa commun ou l'épicéa de Sitka comme essence principale, cette deuxième essence étant nettement moins fréquente. L'épicéa, tout comme les forêts dont l'essence principale est un autre résineux (pin sylvestre, sapin pectiné notamment), se situe majoritairement dans le département de la Corrèze, sur le Plateau limousin et le Plateau de Millevaches. Il en découle que la fréquence des forêts à essence principale résineuse est plus importante dans le département de la Corrèze que dans le reste de la région.

La Haute-Vienne comporte la part relative en peuplements à feuillus prépondérants la plus forte (79 % de la surface départementale). La Corrèze est le département comportant le plus de peuplements à conifères prépondérants (un tiers de la surface régionale). Dans ce département, le douglas constitue 38 % de la forêt résineuse.

Fig. 20 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée selon le groupe d'essences de plus fort couvert relatif



Tab. 25 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée selon le groupe d'essences de plus fort couvert relatif

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Total
<i>Essence</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>
Tous feuillus	171 ± 12	113 ± 10	119 ± 10	404 ± 19
Tous conifères	84 ± 11	41 ± 7	29 ± 6	154 ± 15
Toutes essences	255 ± 10	154 ± 8	149 ± 9	558 ± 16

5.1.2 Nombre d'essences dans la strate recensable

Fig. 21 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins 15 % de couvert absolu dans la strate recensable selon la diversité de cette strate

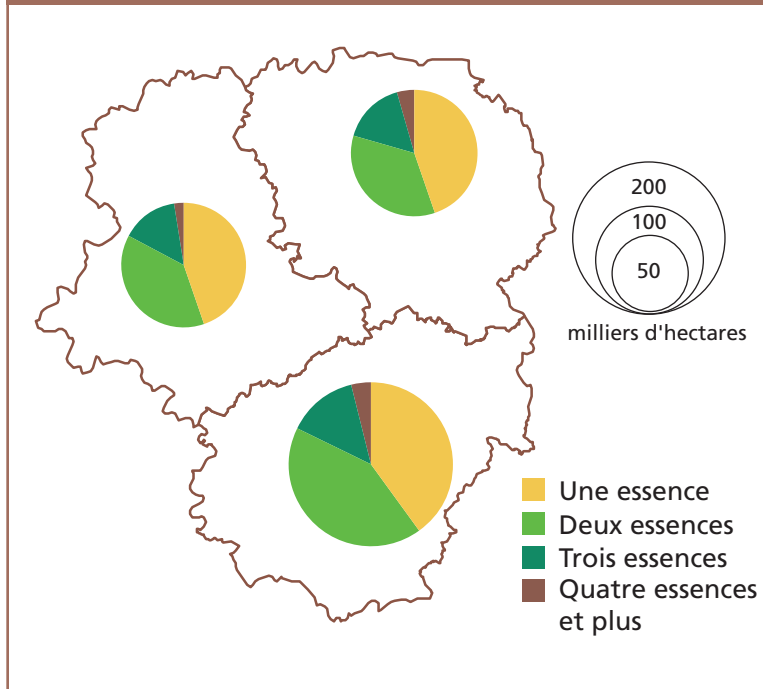
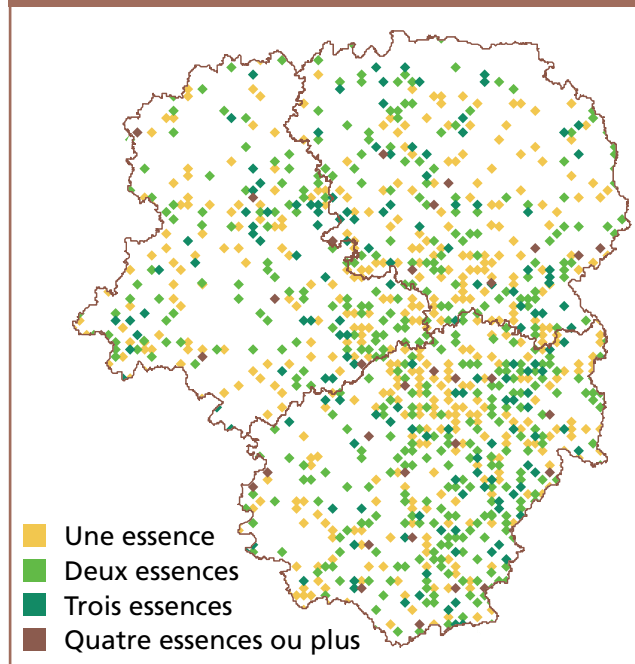


Fig. 22 : Répartition des points en forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins 15 % de couvert absolu dans la strate recensable selon la diversité de cette strate



Tab. 26 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins 15 % de couvert absolu dans la strate recensable selon la diversité de cette strate

	Peuplement monospécifique	Peuplement à deux essences	Peuplement à trois essences ou plus	Total
<i>Territoire</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>
Corrèze	93 ± 11	98 ± 11	42 ± 9	232 ± 10
Creuse	62 ± 9	48 ± 8	28 ± 6	138 ± 9
Haute-Vienne	60 ± 9	51 ± 8	22 ± 6	133 ± 10
Limousin	215 ± 17	196 ± 16	92 ± 12	503 ± 17

Les forêts limousines sont relativement diversifiées puisque les peuplements monospécifiques n'y représentent que 43 % de la surface des forêts de production pour lesquelles une essence principale a été déterminée. En effet, cette proportion s'élève à 51 % au niveau national. Dans la même veine, les peuplements à trois essences ou plus représentent 18 % de la forêt régionale contre 16 % au niveau national.

Les forêts du département de la Corrèze sont les plus diversifiées de la région puisque les peuplements monospécifiques ne représentent que 40 % des surfaces des forêts de production du département ; dans ce département les peuplements à deux essences sont même plus importants (42 % de la surface) que les peuplements monospécifiques.

30 % des peuplements avec une essence principale feuillue sont monospécifiques contre 60 % pour les peuplements avec une essence principale résineuse. Les peuplements feuillus sont donc majoritairement mélangés alors que les peuplements résineux sont le plus souvent monospécifiques.

Ce constat est également national. Toutefois, les peuplements feuillus de la région sont plus mélangés que les peuplements feuillus français en général pour lesquels la part de peuplements monospécifiques est de 41 %.

Au sein des peuplements feuillus, les forêts dont l'essence principale est le chêne pédonculé, le chêne rouvre ou le châtaignier sont les moins mélangées ;

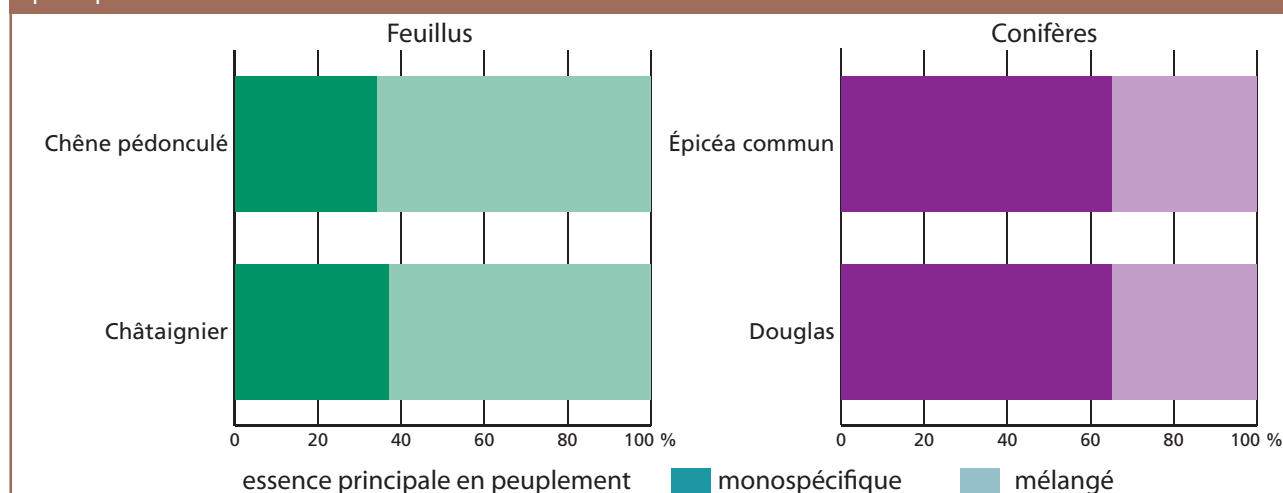
34 %, 35 % et 37 % respectivement de ces forêts sont monospécifiques. Pour le hêtre, il forme des peuplements monospécifiques pour seulement 24 % de sa surface, et c'est plus encore pour le bouleau et le charme très souvent en forêt mélangée (taux de pureté respectifs de 15 % et 14 %).

Les peuplements résineux avec le douglas comme essence principale sont le plus souvent des peuplements monospécifiques (65 %). Ceci se vérifie d'ailleurs pour la majorité des résineux importants de la région (épicéa commun, sapin pectiné, épicéa de Sitka). Le pin sylvestre est la seule essence principale résineuse constituant majoritairement des peuplements mélangés (43 % seulement de ces peuplements de pin sylvestre sont monospécifiques).

Tab. 27 : Comparaison entre la surface où une essence est l'essence principale et la part de cette surface où elle constitue un peuplement monospécifique

Essence	Surface où l'essence est principale 1 000 ha	dont surface où l'essence constitue un peuplement monospécifique 1 000 ha	Part en peuplement monospécifique %
Chêne pédonculé	163 ± 16	56 ± 11	34
Châtaignier	78 ± 11	29 ± 7	37
Hêtre	41 ± 8	n.s.	24
Bouleau	31 ± 7	n.s.	15
Autres feuillus	91 ± 12	23 ± 7	25
Tous feuillus	404 ± 19	122 ± 14	30
Douglas	72 ± 11	47 ± 9	65
Épicéa commun	31 ± 7	20 ± 6	65
Pin sylvestre	19 ± 6	n.s.	43
Autres conifères	32 ± 7	n.s.	55
Tous conifères	154 ± 15	93 ± 12	60
Toutes essences	558 ± 16	215 ± 17	39

Fig. 23 : Part de la surface où une essence constitue un peuplement monospécifique, quand elle est l'essence principale



5.1.3 Importance relative des essences dans les peuplements mélangés

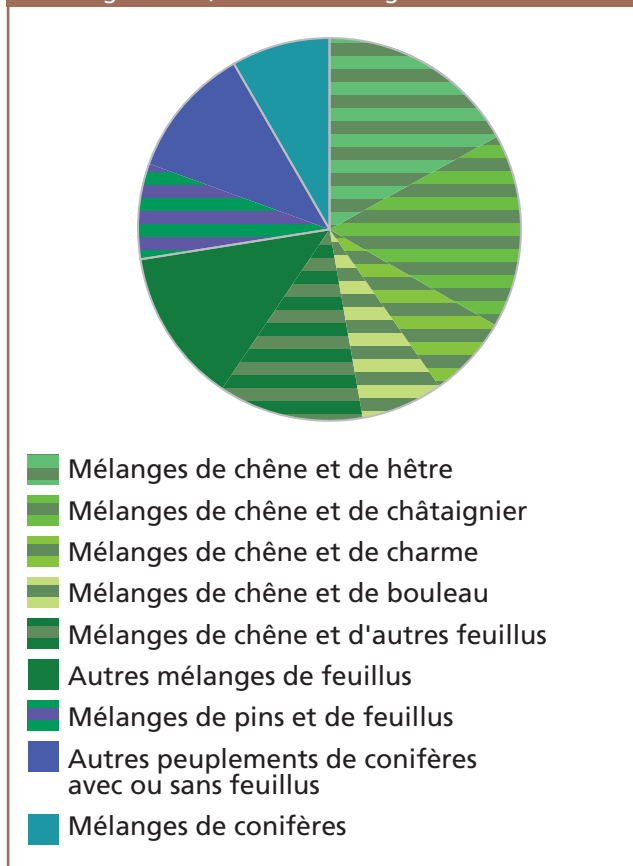
La connaissance relative – en termes de taux de couvert libre – des essences de la strate recensable permet de définir des types de composition qui caractérisent les peuplements mélangés.

En Limousin, les forêts mélangées représentent 57 % des forêts pour lesquelles la composition a pu être déterminée (couvert recensable suffisant).

La majorité des peuplements mélangés de la région sont des peuplements feuillus (72 % de la surface des forêts mélangées). Dans plus de quatre mélanges feuillus sur cinq, le chêne est l'une des essences constituant le mélange. Il est d'ailleurs présent dans les deux mélanges les plus répandus de la région.

Ainsi, les mélanges de hêtre et de chêne couvrent une superficie de 50 000 ha, dont 32 000 ha pour la seule région du Plateau Limousin, et les mélanges de chêne et de châtaignier représentent 45 000 ha dont 19 000 ha pour la région de la Châtaigneraie limousine. Les mélanges de chêne et de bouleau couvrent des surfaces également importantes en particulier sur le Plateau Limousin et le Plateau de Millevaches. Le chêne constitue des forêts mélangées avec le charme mais dans des zones de plus faible altitude, que ce soit au nord ou au sud de la région.

Fig. 24 : Répartition de la surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins deux essences de couvert relatif supérieur à 15 % dans la strate recensable, sans que l'une n'atteigne 75 %, selon le mélange



Tab. 28 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins deux essences de couvert relatif supérieur à 15 % dans la strate recensable, sans que l'une n'atteigne 75 %, selon le mélange

Composition	Surface 1 000 ha	Taux %
Mélanges de chêne ¹ et de hêtre	50 ± 9	17
Mélanges de chêne ¹ et de châtaignier	45 ± 9	16
Mélanges de chêne ¹ et de charme	21 ± 6	7
Mélanges de chêne ¹ et de bouleau	20 ± 6	7
Mélanges de chêne ² et d'autres feuillus	33 ± 8	12
Autres mélanges de feuillus	38 ± 8	13
Mélanges de pins ³ et de feuillus	24 ± 6	8
Autres mélanges de feuillus et de conifères	32 ± 7	11
Mélanges de conifères	24 ± 6	8
Tous peuplements mélangés	288 ± 18	100

¹ : chêne rouvre ou pédonculé

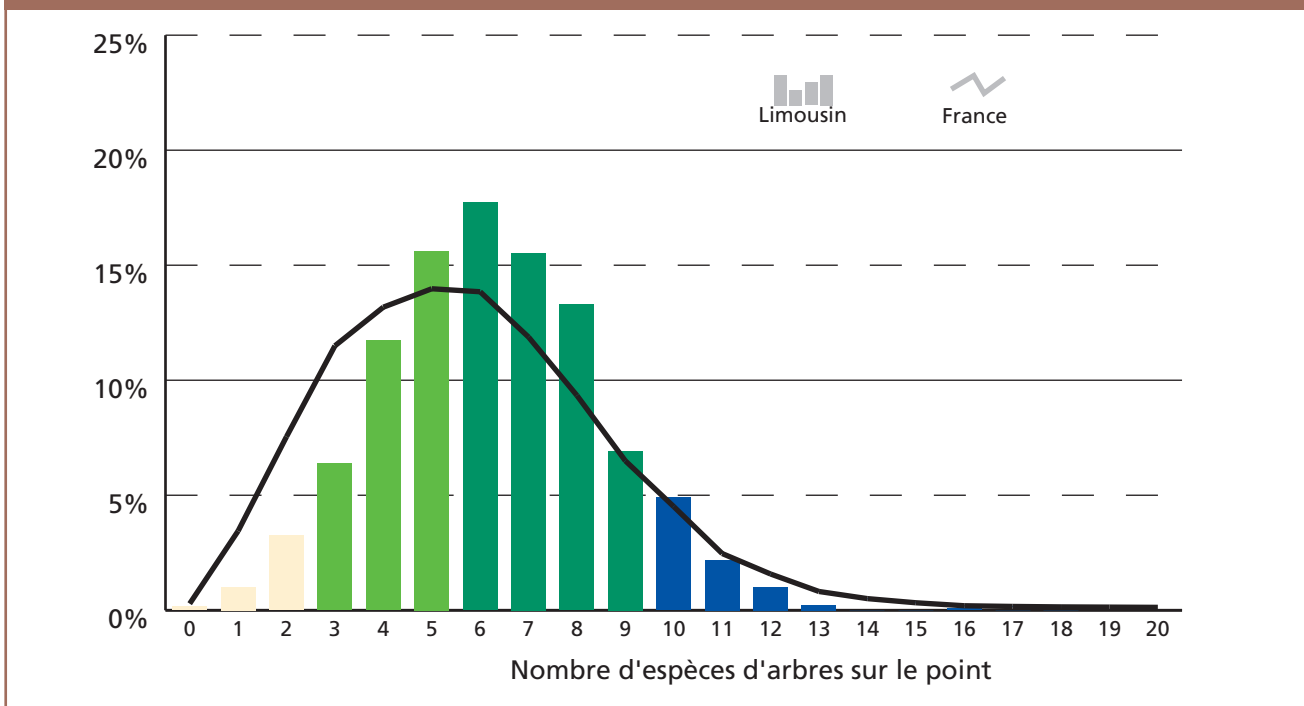
² : chêne rouvre, pédonculé ou pubescent

³ : pin maritime ou pin sylvestre

5.2 Richesse en espèces

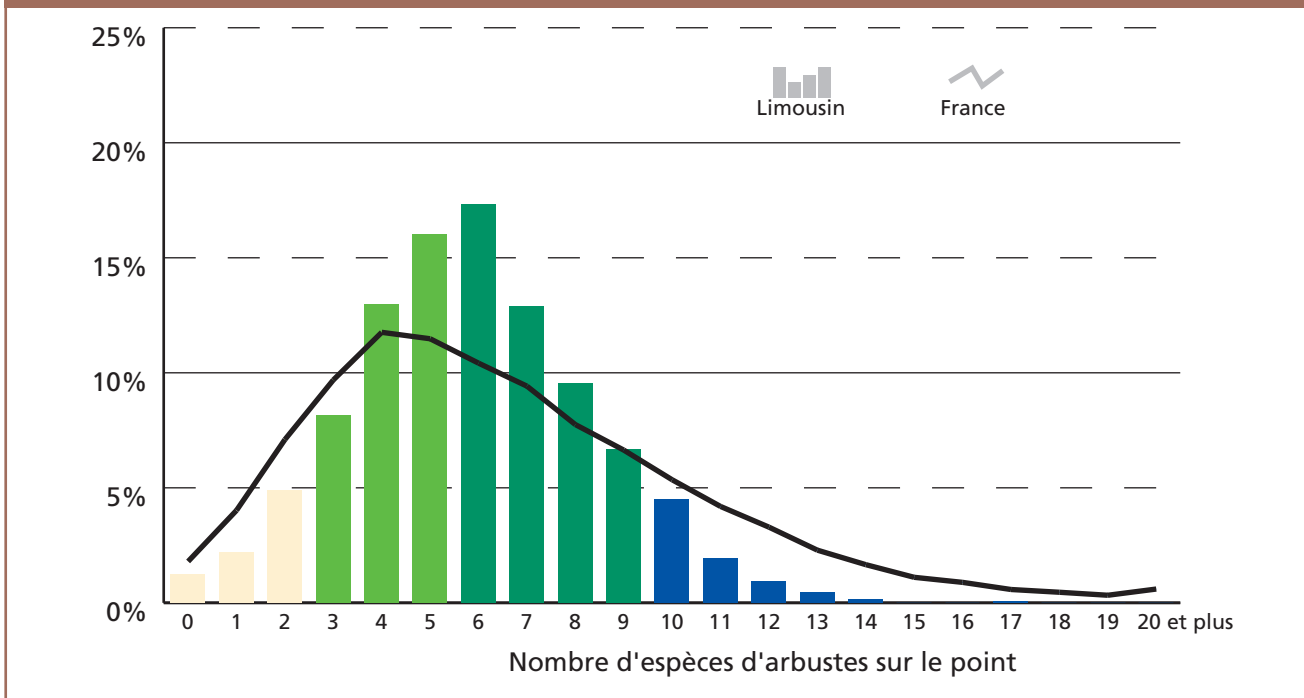
5.2.1 Arbres

Fig. 25 : Nombre d'espèces d'arbres différentes par placette de 700 m²



5.2.2 Arbustes

Fig. 26 : Nombre d'espèces d'arbustes différentes par placette de 700 m²



Les levés réalisés dans la région Limousin présentent une grande diversité spécifique puisque le nombre d'espèces d'arbres le plus fréquemment observé est de 6 soit 1 unité au-dessus du mode – modalité la plus fréquente – national (5). Cette importante diversité se traduit surtout par le fait que la distribution régionale se situe au-dessous de la distribution nationale pour les faibles effectifs (4 et moins) et au-dessus pour les effectifs plus importants (de 5 à 8). Par contre pour les espèces arbustives, la fréquence des modalités 4 à 8 est supérieure à la moyenne nationale, pour la modalité 9 et plus celle-ci est nettement moindre que cette moyenne et sans aucune commune mesure avec ce que l'on observe dans les régions plus méridionales.

Inventaire forestier national
Château des Barres
F - 45290 Nogent-sur-Vernisson
Téléphone : +33 (0)2 38 28 18 00
Télécopie : +33 (0)2 38 28 18 28
Courriel : nogent@ifn.fr



INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

L'IFN sur Internet
www.ifn.fr

ISSN : 1952-9813
ISBN : 978-2-11-128063-2
Dépôt légal : novembre 2010
© IFN